

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MITE-KILLER

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013670-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MITE-KILLER
FOR BUG PLUS
FOR MITE PLUS
VEXINE
ITEC SPECIAL MITE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0002	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013670-0000	
Date de l'autorisation	01/02/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Denka International B.V.
Adresse du fabricant	Gildeweg 37 A 3771 NB Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 3771 NG Barneveld Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1378 - Dioxyde de silicium amorphe synthétique (nano)
Nom du fabricant	Rentokil Initial plc
Adresse du fabricant	Foundry Court RG13 5PY Horsham Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	4 Liverpool Road WA5 1AB Warrington Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dioxyde de silicium amorphe synthétique (nano)		Substance active	112926-00-8	231-545-4	1,67
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	Substance non active		927-510-4	58,33

2.2. Type de formulation

Aérosol prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p>

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les .

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter .

Appeler en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Punaises de lit

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Cimex lectularius
 Nom commun: Punaises de lit
 Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Cimex lectularius
 Nom commun: Punaises de lit
 Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: Cimex lectularius
 Nom commun: Punaises de lit
 Stade de développement: Oeufs

Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Traitement des surfaces poreuses et non poreuses par pulvérisation dans les fissures et crevasses. Traitement curatif.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspond à 19 secondes de pulvérisation/m ² sans canule amovible et 40 secondes de pulvérisation /m ² avec canule amovible. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspondent à 19 secondes de pulvérisation/m ² sans canule amovible et 40 secondes de pulvérisation /m ² avec canule amovible. Minimum 3 applications espacées de 1 à 4 semaines pour un traitement curatif. Renouveler le traitement en cas de nouvelle infestation ou en cas de nettoyage sans dépasser 11 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Aérosol de 500 mL en fer blanc laqué (époxy phénolique), équipé d'une canule amovible qui peut être insérée dans la buse de pulvérisation

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pulvériser dans toutes les fissures et crevasses où les punaises peuvent se cacher et créer des barrières en pulvérisant les cadres de lit, les plinthes (ou une bande de 20 cm au bas des murs), derrière les cadres, sur les murs...
- Nettoyer soigneusement les pièces avant le traitement.
- Former des barrières en pulvérisant les cadrans du lit et les plinthes (ou en formant une bande de 20 cm au pied des murs).
- Ne pas appliquer sur les matelas.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (matériau des gants à faire spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Poux rouges de volaille

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Dermanyssus gallinae Nom commun: Poux rouges de volaille Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Dermanyssus gallinae Nom commun: Poux rouges de volaille Stade de développement: Nymphes Nom scientifique: Dermanyssus gallinae Nom commun: Poux rouges de volaille Stade de développement: Oeufs

Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation des surfaces
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspond à 19 secondes de pulvérisation/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspondant à 19 secondes de pulvérisation/m ² 1 application minimum avec un effet résiduel jusqu'à 7 semaines 5 applications maximum par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Aérosol de 500 mL en fer blanc laqué (époxy phénolique)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> - Pulvériser sur les perchoirs, les boîtes de nidification, sous les plateaux et dans tous les coins, les fissures et les crevasses où les poux rouges peuvent se cacher. - Effet résiduel jusqu'à 7 semaines. - Nettoyer soigneusement les volières, pigeonniers et poulaillers avant application.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> - Evacuer les volailles avant le traitement. - Retirer toutes alimentaires alimentaires et boissons destinées à l'alimentation animale avant le traitement. - Couvrir les surfaces et équipements qui pourraient être en contact avec les aliments alimentaires et boissons destinés à l'alimentation animale.
--

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et toutes les instructions qui y sont toujours mentionnées.
- Pendant la pulvérisation, Tenir l'aérosol à 30 cm des surfaces transformées.
- Réappliquer en cas de nouvelle infestation ou en cas de nettoyage sans dépasser le nombre maximum d'applications autorisées.
- Agiter le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Se laver les mains après chaque application
- Utiliser à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux traités.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes ou les animaux.
- Pulvériser dans des lieux bien ventilés.
- Ne pas utiliser en pulvérisation spatiale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air frais et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15.
- En cas de contact avec la peau : retirer les vêtements et les chaussures contaminées et laver la zone contaminée avec l'eau et du savon ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau chaude en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau chaude puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau chaude pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15.
- En cas de troubles de la conscience, ne pas faire boire ni vomir ; appeler le 15.
- Note au médecin : Traiter les symptômes. Contactez un centre antipoison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collecte appropriés.
- L'élimination du contenant dans l'environnement est interdite.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer.
- Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

- En cas de non-efficacité du traitement, le responsable de la mise à disposition sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

- L'étiquette du produit sera différente pour les utilisateurs professionnels et pour les non professionnels de façon à éviter les confusions éventuelles.